

SOLIDAIRES ÉCO

#1

OCT. 2016

Édito / Chômage, embellie ou pas ? / Les passagers de la machine à remonter le temps (de travail) / Apple : croquer la grosse pomme / Alstom : une fatalité évitable / Prix du lait, prix de la viande, l'impasse du marché ! / Brèves

ÉDITO

De l'économie comme outil de nos luttes !

C'est la première de ce bulletin « Solidaires Eco » !
Nous sommes dans un monde où les informations se bousculent et où les chiffres et l'économie sont utilisés comme autant de démonstrations qui légitiment aujourd'hui les politiques néolibérales que Solidaires combat.
Ce bulletin a comme ambition de donner un outil simple et éclairant, d'avoir un regard critique et argumenté pour rendre lisible l'actualité au prisme de notre syndicalisme, de nos combats et revendications... sans pouvoir être exhaustif pour autant sur l'actualité économique !
C'est pourquoi, ce premier numéro parle d'Apple et du dumping social, zoome sur les chiffres (parfois contradictoires) du chômage, en passant par le prix du lait et ses non-dits.
Une rubrique est consacrée au décryptage des programmes économiques des futur-es candidat-es afin de rappeler « les vraies questions » d'emploi, de temps de travail qui risquent d'être prochainement oubliées au profit des petites phrases plus médiatiques...
Enfin, ce bulletin sera parcouru de quelques brèves... à reproduire dans vos journaux locaux sans modération !
Bonne lecture !

CHÔMAGE, EMBELLIE OU PAS ?

Fin août, l'Insee a annoncé une embellie sur l'évolution du chômage : recul au deuxième trimestre 2016 situant le nombre de chômeur-ses à 2,77 millions de personnes (soit 9,6 % de la population active en France) baisse du chômage chez les jeunes (23,7 %), chez les 25-49 ans (9 %) et les « séniors » (6,4 %). Le taux de chômage restait toutefois toujours plus élevé chez les immigré-es et par ailleurs, le sous emploi (temps partiel subi/chômage partiel ou technique) progressait encore pour passer à 6,7 % (+ 0,3).

Depuis, l'annonce des chiffres mensuels d'août de Pôle Emploi est venue « contrarier » cette embellie : l'annonce du rebond de 50.200 inscrits supplémentaires en catégorie A (chômeur-ses sans aucune activité) remet en cause l'idée d'une inversion de la courbe du chômage en France, et au mieux il faudra attendre encore quelques mois pour voir si les chiffres plus optimistes de l'Insee infirment ceux de Pôle emploi.

Comme à chaque fois, de multiples explications sont avancées par le gouvernement : recul de l'activité touristique (le terrorisme peut servir à tout expliquer), demande d'actualisation d'inscriptions des chômeur-ses très forte en août.

Pourtant, après la confirmation d'un budget de rigueur (agrémenté d'une louche de distribution pré-électorale par l'allègement partiel de l'impôt sur les

revenus et de l'impôt sur les sociétés pour les PME), on ne devrait pourtant pas s'étonner de l'atonie d'une croissance toujours en berne...et du chômage qui va avec.

Par ailleurs, avec les mesures du grand plan de formation du gouvernement à destination des chômeur-ses de longue durée (500.000 formations d'ici la fin de l'année), l'effet « chiffres à la baisse » devrait se faire sentir : les personnes en formation passent de la catégorie A à la catégorie D, donc ne sont plus comptabilisées dans les statistiques officielles...

Le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) qui devait être un levier pour la création d'emploi a fait chou blanc : le rapport du comité de suivi du 30 septembre dernier note qu'il a eu plus d'effets sur la marge des entreprises que de conséquences sur l'emploi...

Pour Solidaires, la réduction du temps de travail reste une des pistes concrètes qui pourrait fondamentalement diminuer le chômage structurel. Mais il faudra certainement imposer ce changement fondamental par des luttes, d'autant qu'avec la loi Travail et les réorganisations dans la fonction publique on se dirige tout droit vers l'augmentation du temps de travail.

Rappels clés : les divergences de chiffres entre l'Insee et Pôle emploi sur le chômage

✘ **L'Insee publie tous les trimestres le taux de chômage**, issu de sondages, et calculé selon la définition du BIT (Bureau International du Travail). Ce sont les seules données internationalement reconnues. La définition du chômeur-ses est plus large que celle de Pôle Emploi (personne sans emploi qui cherche un emploi et qui n'est pas forcément inscrit à Pôle emploi).

✘ **Pôle emploi publie mensuellement les chiffres des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi.** Pôle emploi ne mesure donc le chômage qu'à partir des personnes effectivement inscrites à Pôle emploi. Seuls les chômeur-ses de catégorie A (sans activité) sont mis en avant puisque ne sont pas décomptés dans les chiffres du chômage publiés les chômeur-ses de catégorie B (jusqu'à 78h travaillées dans le mois), de catégorie C (plus de 78h dans le mois) et de catégorie D (ceux en formation). Selon les derniers chiffres, on atteint 3,813 millions de chômeur-ses (catégorie A), et 5,820 millions de chômeur-ses si on y ajoute ceux de la catégorie B et C.

DÉCRYPTAGE ÉCO DES PROGRAMMES ÉLECTORAUX

Les passagers de la machine à remonter le temps (de travail)

Cela fait plusieurs décennies, qu'avec obstination, le MEDEF a entrepris de mettre au point une machine qui permettrait de remonter le temps social.

Son objectif ? Le retour à l'âge d'or du capitalisme industriel. Une époque où nulle réglementation ne venait entraver l'exploitation du travail. Une période où le temps de travail « librement » négocié entre un-e salarié-e et son patron autorisait ce dernier à exiger de sa main d'œuvre qu'elle travaille jusqu'à l'épuisement de ses forces. A entendre le MEDEF, « impératif de compétitivité » et « entrée dans la société numérique » imposent aujourd'hui des « réformes structurelles » et, au premier titre, la levée du « carcan » d'une réglementation du temps de travail rigide et inadaptée à l'économie contemporaine.

Ce projet d'entrée dans la « modernité » néo-libérale a trouvé des zéloteurs chez la plupart des candidats et des candidates plus ou moins déclarés aux prochaines élections présidentielles.

Qu'ils se réclament de la droite assumée, de la droite extrême ou de la gauche prétendue, toutes et tous ont une même conviction : les salarié-es doivent travailler plus longtemps ! Bien sûr, ces candidat-es ne sauraient prendre en considération la dimension libératrice que pourrait prendre une réduction générale du temps de travail. Ils partagent cette représentation du monde dans laquelle les salarié-es sont d'abord et principalement des « machines » à produire. **Dans un même mouvement, néo-libéraux, sociaux-libéraux, nationaux-libéraux déclarent donc que, dès le début de la législature, rien ne sera plus urgent que de mettre fin aux 35 heures.**

Toutefois, aussi symbolique que soit cette mesure et au-delà de l'abolition de la loi, **se dessine un autre enjeu, essentiel pour le patronat : la suppression pure et simple de toute référence à une durée légale du travail.** Comment y parvenir ? La proposition a été élaborée de longue date par le MEDEF et **le dispositif vient d'être institué par l'article 8 de la loi travail du 9 août 2016 :**

les accords d'entreprise (pour les plus grandes) ou les accords de branches (pour les plus petites) permettent désormais de déroger au droit commun. Pour Copé, Dupont-Aignan, Fillon, Juppé, Kosciusko-Morizet, Le Maire, Le Pen, Macron, Mariton, Sarkozy (bien entendu, la liste n'est pas exhaustive, certain-es ne se sont pas encore déclarés, nul doute qu'on les entendra bientôt), toutes et tous veulent généraliser ce modèle, en arrivant au bout du compte à l'individualisation du temps de travail. La suppression de la notion de durée légale du travail permettra ainsi de s'assurer une disponibilité maximum de la main d'œuvre, une flexibilité totale et la garantie de ne plus avoir à payer des heures supplémentaires.

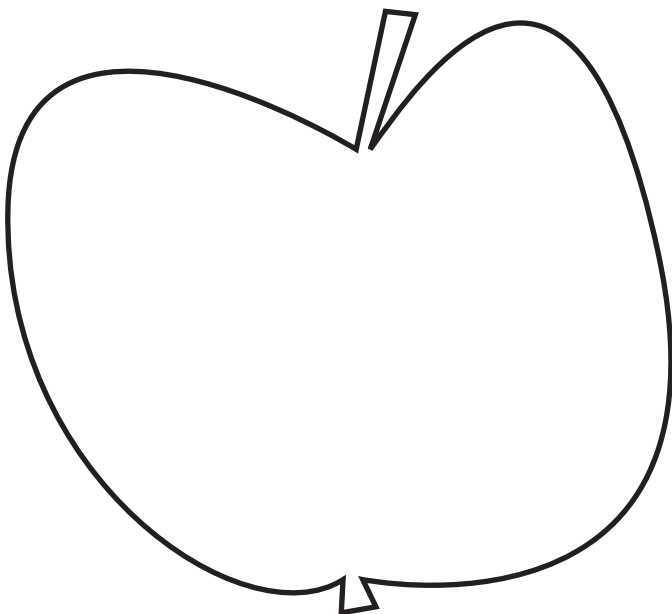
Bien entendu, certain-es choisissent de maintenir la fiction d'une durée maximum. Juppé, par exemple, réclame le retour aux 39 heures dans les deux ans. Mais, en laissant aux entreprises le soin de négocier et à condition que l'objectif soit d'autoriser le dépassement des 39 heures. Ce qui aboutit à faire sauter une barrière devenue formelle. Kosciusko-Morizet (parce que cela « va dans le sens de l'histoire » et que les entreprises le demandent) tout comme Fillon et Copé ne veulent plus de référence à une durée légale du travail, même si les deux premiers consentent à ce que le droit français reste dans les limites de la réglementation européenne, soit 48 heures hebdomadaires. **Les autres ne s'égareront pas à entrer dans les détails, mais le résultat est identique, la notion de durée légale disparaît.** En la matière, la palme pourrait revenir à Mariton qui verrait bien la disparition du Code du travail et se contenterait de quelques principes généraux puisque les entreprises peuvent fixer leurs propres règles.

Et les fonctionnaires ne sont pas en reste ! Ne pouvant voir leur temps de travail négocié au niveau de chaque service, leur horaire hebdomadaire passera jusqu'à 39 heures (Copé, Fillon, Juppé, Sarkozy) parfois payées 35 (Fillon). Quant aux enseignants du secondaire le temps de cours effectué devant les élèves serait susceptible d'augmenter de 25% (Sarkozy).

APPLE : CROQUER LA GROSSE POMME

Que de cris d'effroi ! Que de réactions outrées ! En cette rentrée, le petit monde de la politique, de la presse feignait de découvrir et de s'indigner : Apple, symbole même de la multinationale aux gros gros profits, bénéficiait d'un impôt ridicule en Irlande, de l'ordre de 0,005 %, grâce à divers mécanismes de niches. Quel scandale ! Heureusement, la Commission européenne veille et condamne... l'État irlandais à réclamer ses arriérés, soit environ 13 milliards d'euros. Fantastique, l'histoire peut s'arrêter là, il y a de nouveau de l'ordre en Europe.

Sauf que... L'État irlandais a d'ores et déjà affirmé qu'il ne souhaitait pas procéder au recouvrement de cette somme. Oui, l'Irlande pratique clairement du dumping fiscal et l'assume. Apple, c'est 5000 emplois dans un pays peu industrialisé et fortement touché par la crise de 2008. Dans la course à l'attractivité des territoires qui caractérise l'UE, l'Irlande a mis délibérément en place une fiscalité sur les sociétés extrêmement favorable, dans le but d'attirer les grosses multinationales sur son sol.



Ce pays ne fait ainsi que jouer le jeu de la concurrence absolue voulu par le marché commun de... l'UE elle-même. Ainsi, d'autres Etats pratiquent un dumping salarial, environnemental tout aussi assumé afin d'attirer les entreprises sur leur sol. La France elle-même s'est lancée dans cette course folle : si le taux nominal de l'impôt sur les sociétés (33,3 %) reste élevé, le dispositif de niches qui s'est considérablement renforcé durant la présidence Hollande (comme le fameux pacte de compétitivité) a pour résultat que le taux réel d'imposition des grosses entreprises est en réalité de... 8 %. La loi El-Khomri n'a que pour objectif de jouer le jeu du dumping, sur le code du travail cette fois.

La Commission européenne ne peut pas se poser en chevalier blanc. Elle ne condamne absolument pas le taux d'imposition très faible pratiqué en Irlande (12 %), mais dénonce uniquement une concurrence déloyale puisque les accords entre Apple et l'Etat irlandais dérogeaient à ce taux officiel d'impôt sur les sociétés. Elle n'envisage pas non plus sérieusement une harmonisation fiscale au sein de l'UE à 28, alors que celle-ci empêcherait les dérapages, et devrait s'accompagner de mesures strictes contre les paradis fiscaux et ses instruments (sociétés écrans, offshore..).

Cette course folle doit s'arrêter au plus vite : soit l'Europe s'harmonise très vite par le haut, soit les Etats doivent remettre en place des mécanismes de régulation des capitaux pour éviter de tomber dans le piège du dumping. Dont ils sont pour l'instant les victimes consentantes, au détriment des budgets des Etats et des politiques publiques et donc au final de leurs populations !

ALSTOM : UNE FATALITÉ ÉVITABLE

Lorsque l'entreprise, détenue à 20 % par l'État annonce la fermeture du site de Belfort et la destruction de 400 emplois sur le site, la classe politique hurle encore au désastre ! Il faut agir ! Quel scandale ! Alors que...

Alors que l'État a favorisé le démantèlement d'Alstom, la vente de sa branche énergie à la multinationale General Electric. Laissant ainsi sa branche transport totalement dépendante de la commande publique (SNCF, RATP, régions). Laquelle commande publique est elle plombée par l'austérité. Pour finir, le droit communautaire interdit ces clients publics de privilégier une entreprise produisant sur le sol national : dumping, là encore... Le piège s'est donc refermé sur les salariés de Belfort.

Les réactions des politiques sont d'une hypocrisie absolue, aucun d'entre eux ne propose un seul instant des solutions permettant de sortir de l'austérité, du dumping, du capitalisme sauvage qui puisse assurer un avenir pérenne à ce site, comme aux autres sites industriels menacés pour les mêmes raisons.

Aux salarié-es de continuer à lutter pour sauvegarder leur emploi, et plus largement, à l'ensemble des salarié-es, dans toutes les luttes, de revendiquer la sortie de l'austérité, une production industrielle dédiée à un avenir économique et environnemental durable (où le ferroviaire doit occuper une place centrale) et un espace européen libéré du chantage de la libre concurrence.



PRIX DU LAIT, PRIX DE LA VIANDE, L'IMPASSE DU MARCHÉ !

Les producteurs de lait et les éleveurs ont, à la fin de cet été, arraché à deux multinationales majeures (Lactalis et Carrefour) une hausse du prix payé lors de la vente de leurs produits. La lutte, dure et déterminée, peut donc toujours obtenir des résultats !

Cependant, ces victoires vont avoir du mal à s'inscrire dans la durée. Les producteurs souffrent de l'absence total de mécanisme public de régulation des prix (abandon du système des quotas pour le lait par exemple) et le gouvernement n'a pas du tout l'intention d'en réclamer au sein de la PAC. A l'intérieur d'une Europe où les prix sont tirés vers le bas sur ces deux secteurs, les producteurs risquent donc de se retrouver face aux mêmes diktats sur les prix exercés par les multinationales et la grande distribution. Et les exploitations de continuer à disparaître (37 % en dix ans pour le lait).

Il y a urgence à réformer l'agriculture en secteur durable, débarrassé du chantage exercé par les multinationales de l'agro-industrie sur les prix et la concurrence au niveau européen et mondial : seule une régulation publique, y compris sur le niveau des prix perçus par les agriculteurs, peut atteindre cet objectif sur le long terme.

En attendant, dans plusieurs départements, des paysans de la Confédération Paysanne ont déposé plainte contre leurs laiteries pour extorsion : puisque les entreprises payent en dessous des coûts de production tout en continuant à faire des bénéfices considérables, le délit est pour eux clairement identifiable.

La discrimination coûte cher !

C'est le constat que fait un rapport de France Stratégie (du 20 septembre) : En augmentant le taux d'emploi des populations discriminées (femmes, immigré-es ou d'origine immigré, handicapé-es...) ainsi que leurs chances d'accéder à un salaire élevé, le PIB français pourrait augmenter d'environ 150 milliards d'euros ! Les discriminations dans l'emploi causent en effet une « sous-utilisation des potentiels humains élevés » !

Pour Solidaires c'est la lutte pour l'égalité et la justice qui fondent notre lutte contre les discriminations... mais peut-être que l'argument du « coût » de la discrimination trouvera plus d'écoute chez les employeur-ses ou incitera à plus de mesures concrètes par le gouvernement pour des sujets où l'on reste le plus souvent à des déclarations de bonnes intentions ?

Le CICE nous coûte (très) cher... pour pas grand chose !

13 Milliards en 2016, 15,8 Milliards en 2017, et 30 milliards en tout depuis sa création, c'est ce qu'a coûté le crédit d'impôt compétitivité emploi créé fin 2012 suite au rapport Gallois qui préconisait de baisser le coût du travail pour favoriser la compétitivité des entreprises. L'objectif affiché était aussi de créer 300.000 emplois d'ici 2017 (le Medef y allait même de son million d'emplois !!). Or le dernier rapport rendu par France stratégie (organisme rattaché au ministère) fin septembre, rend plus que perplexe : deux groupes d'études se sont penchés sur les résultats du CICE en terme d'emplois, d'investissement, de marge des entreprises, et d'effet sur les salaires. Conclusion : les deux groupes sont d'accord sur peu de choses ; le CICE aurait probablement créé ou sauvé de 50.000 à 100.000 emplois pour le premier groupe d'étude et n'a eu aucun effet pour l'autre groupe. De même, pour le premier groupe, le CICE n'aurait pas eu d'impact sur les salaires tandis que le deuxième groupe aurait constaté une augmentation des salaires, faible et sur les hauts salaires (gênant pour le gouvernement, quand c'est une diminution du coût du travail qui est visée !).

Seul accord, le CICE n'a pas eu d'effet sur l'investissement, la recherche-développement, les exportations, mais par contre a bien amélioré sensiblement les marges des entreprises... tout ça a été notamment financé par l'augmentation du taux de TVA en 2014 (passé de 19,6% à 20%) et des coupes budgétaires, donc financé par les particuliers, par un impôt injuste et des sacrifices en terme de services publics !

À paraître en janvier prochain le livre *Chômage, précarité : halte aux idées reçues*

Plus d'une vingtaine d'organisations, d'associations de chômeurs-euses et précaires (MNCP, AC, DAL, ATD Quart Monde, ATTAC, Solidaires, CGT...) ont contribué à cet ouvrage qui veut faire bouger les lignes sur le regard qu'on porte sur les personnes au chômage et en situation de précarité. Non ils ne sont pas des privilégiés qui coûtent cher, non le chômage n'est pas le fait d'un droit du travail trop contraignant... Au contraire, les chômeurs-euses battissent, se regroupent et s'organisent et d'autres politiques pour combattre le chômage sont possibles ! Ce livre sera présenté lors de conférences et autres événements par l'ensemble des organisations et associations impliquées dans l'ouvrage. A noter la préface de Ken Loach !

RENDEZ-VOUS

Prochaine commission économie
le mardi 15 novembre de 10h à 17h
Salle Yoga à Paris au siège de Solidaires